

CIRCULAIRE N° 1451 DU 08 AVR 2010Objet : Eclatement de lignes

Afin de simplifier la procédure d'éclatement des lignes du manifeste dans les sections des envois express et d'accroître la célérité des opérations de dédouanement sur la plateforme aéroportuaire,

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers les dispositions suivantes :

- ✓ L'éclatement des lignes est désormais effectué dans le Sydam World par les sociétés d'envois express ;
- ✓ Les numéros attribués aux lettres de transport aérien (LTA) éclatées devront se présenter comme suit :

Numéro de LTA mère / numéro de ligne

Exemple : LTA 05750354032 éclatée en trois lignes :

05750354032/1

05750354032/2

05750354032/3

Toutes difficultés d'application de la présente me seront signalées d'urgence.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

